Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260528-CMDU28052026009-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Karine ALBANHAC, maire.

Date de la Convocation : 20 mai 2026

Présents :
K. ALBANHAC, C. PLUS, F. MAUMAS, P. IMBERT, P. DELAHAYE, G. LE DERRIEN, M. FEUILLET, T. BESNARD, B. NÉDÉLEC, R. SALONDY, J. BENARD-TERRIEN, C. BRICE, C. LAMOURIC, G. VASSEUR, M. GRECO, A. KNOERLÉ, L. POUHAUT, P-Y. MATEL, S. ESLAN, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, E. ANDRIEU, P. CASTELL, M-T. PERENNOU

Absents : A. FERTÉ-DEVIN et T. VIEILLE-CESSAY

Membres en exercice : 27
Membres présents : 25
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 27

Anouk FERTÉ-DEVIN a donné pouvoir à Julie BENARD-TERRIEN
Thaddée VIEILLE-CESSAY a donné pouvoir à Marie FEUILLET

Gwendal LE DERRIEN a été élu secrétaire de séance.

9 - CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL : Fixation du nombre de représentants du personnel et de représentants élus

Madame la maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R. 252-30 et s.,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026,

Vu la consultation des organisations syndicales intervenue le 12 et 26 mai 2026 ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 s'élève à 57 agents ;

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260528-CMDU28052026009-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité** :

- crée un Comité Social Territorial local.
- fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local,
- fixe le nombre d'élus représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 titulaires et 3 suppléants,
- autorise le recueil de l'avis des représentants de la collectivité,
- considérant que la collectivité compte moins de 200 agents, ne crée pas de formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, précisant qu'il reviendra au CST de traiter ces sujets.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 29 mai 2026
Le maire,
Karine ALBANHAC

